

**CONVENTION COLLECTIVE
DE TRAVAIL DU SECTEUR
DES ETABLISSEMENTS SPECIALISES
DU CANTON DE NEUCHATEL
CCT - ES**

ANNEXE N° 9

**MODALITES DE LA
FORMATION EN EMPLOI**

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU SECTEUR DES ETABLISSEMENTS SPECIALISES DU CANTON DE NEUCHATEL

CCT - ES

ANNEXE N° 9: MODALITES DE LA FORMATION EN EMPLOI

Article premier Définition

Par formation en emploi, il faut entendre la fréquentation des cours organisés par les écoles de formation reconnues, débouchant sur l'obtention d'un titre professionnel reconnu par l'OFFT (Office fédéral de la formation et du travail), ou jugé équivalent.

Article 2 Frais

Les frais de formation professionnelle en emploi sont à la charge du travailleur, sous réserve de la convention type en usage dans le canton (annexe no 5 Règlement des indemnités pour frais professionnels).

Article 3 Conditions

¹L'employé en formation dispose, dans le cadre de son horaire normal de travail, sans réduction de traitement, du temps nécessaire à la fréquentation des cours et des stages, selon les modalités définies par l'Ecole.

²Une formation en emploi est possible pour un employé travaillant à temps partiel, à condition qu'il effectue au minimum 50% de l'horaire annuel de travail, après déduction du temps de formation.

³Pour un employé engagé à 100% , le temps nécessaire à sa formation est inclus dans sont temps de travail.

⁴Pour un poste à temps partiel, c'est au minimum 75% de temps de travail, dont 25% de temps libéré pour la formation, qui peut être admis.

⁵Les exceptions, pour autant qu'elles soient en faveur de l'employé, peuvent être soumises à la CPPC, qui statuera de cas en cas .

⁶L'employé est remplacé durant ses absences.

Article 4 Dispositions antérieures

Toutes les dispositions antérieures sont caduques dès l'entrée en vigueur de la présente annexe.

Article 5 Modifications

La présente annexe peut être modifiée en tout temps en application de l'article 12.3 de la CCT-ES.

Article 6 Entrée en vigueur

La présente annexe entre en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes (ANMEA)

Le Président
Jean-Philippe Schmid

Le Secrétaire
Yves Grandjean

Association Neuchâteloise des Travailleurs de l'Education Spécialisée (ANTES)

La Présidente
Françoise Jaquet

Un membre
Jean Poget

Syndicat Suisse des Services Publics (SSP-VPOD)

La Présidente du groupe SSP
des institutions sociales
Anne Favre-Bulle

Le président du SP-RN
Daniel Ziegler

La Présidente nationale
Christine Goll

Le Secrétaire général
Stefan Giger

Association Suisse des Infirmières et Infirmiers, section Neuchâtel/Jura (ASI)

La Présidente section Neuchâtel et Jura
Danièle Racheter

La Secrétaire générale section Neuchâtel et Jura
Liliane Avondet Chennit

Association Neuchâteloise des Cadres des Institutions Spécialisées (ANCIS)

Le Président
Michel Fortin

Le Vice-Président
Daniel Dénéreaz